187114 - Le jugement de la réalisation d'applications téléphoniques au profit de certains projets scientifiques et leur vente

question

Est il permis de réaliser des applications téléphoniques permettant de vendre des informations islamiques? Par exemple Iphone dispose de nombreuses applications vendues à travers la boutique de la compagnie comme le Coran électronique, l'Authentique d'al-Bokhari, l'Authentique de Mouslim, etc. Moi, je voudrais réaliser de pareilles applications sur le Coran authentifié et sur les hadiths prophétiques destinées à utiliser sur I phone et Ipad et les poster sur le site de la boutique de la compagnie Apple comme des applications d'excellence...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Œuvrer dans le sens de la diffusion du savoir et du Coran est une noble action. Exploiter les technologies modernes dans ce domaine relève des meilleures réalisations. Si un fidèle travaille dans ce domaine dans le but de satisfaire Allah, en particulier en ce moment où des gens livrés à leurs passions, des partisans de la mécréance et de la division s'empressent à diffuser le vice et à répandre la turpitude, le polythéisme, la mécréance ainsi que tout ce qui est de nature à susciter la colère d'Allah Très haut en termes de logiciels conçus et réalisés grâce à la meilleure technologie connue de l'humanité.

Réaliser de telles applications religieuses qui ne s'écartent en rien du service à rendre à la religion, de sa diffusion , de la diffusion du savoir et de l'enseignement du Coran et du Hadith, c'est faire une œuvre énorme et bénie, à condition qu'on soit sincère envers Allah et animé d'une bonne intention et que le travail soit fait avec maîtrise et soumis au contrôled'une commission de spécialistes dans le domaine concerné par le logiciel (Coran, Hadith...) afin qu'elle procède à sa

révision scientifique et s'assurer qu'il ne comporte pas de fautes.

Il n' y a aucun inconvénient à vendre un tel travail par le biais des boutiques électroniques. Pour davantage d'informations, se référer à la réponse donnée à la question n° 171039.

Allah le sait mieux.